



Notice explicative pour les inscriptions 2018-2019 : **Restauration Scolaire**

Accueils de Loisirs Périscolaires (matin, soir)
Accueils de Loisirs Extrascolaires (mercredi, vacances)

!! Les nouveautés de l'année scolaire 2018/2019 !!

- Modification des rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours d'école ;
- **Les enfants auront classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (pour les Ecureuils de 8h20 à 11h35 et de 13h35 à 16h20) ;**
- Suppression des TAP ;
- Ouverture des centres de loisirs le mercredi, avec inscription soit le matin uniquement (sans repas), soit à la journée ;
- Ouverture des centres de loisirs pendant les petites vacances, avec inscription à la semaine (comme avant) ou à la journée.

Restauration scolaire

Différents types d'inscriptions sont possibles :

- Accueils réguliers avec des jours fixes, tarification du repas selon quotient familial (QF)
- Accueils réguliers selon planning, tarification du repas selon QF
- Accueils occasionnels (sur présentation de justificatifs) : tarif du repas 4.50 €
- **Enfant non inscrits : tarif du repas 5.00 €**
- La facturation mensuelle est gérée par la Société Elior

Accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir

Le nombre de places en accueil de loisirs périscolaire est limité. Sont donc inscrits prioritairement les enfants dont les parents justifient d'une activité professionnelle régulière.

Le Matin : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h30, accueil échelonné

- Dans toutes les écoles
- Tarification selon QF
- **Enfant non inscrit : tarif horaire + 2 € de pénalité**

Le Soir : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h00, départ échelonné

- Possibilité d'inscrire pour 1 heure de 16h30 à 17h30 ou pour 1h30 de 16h30 à 18h00.
- Dans toutes les écoles
- Tarification selon QF comprenant le goûter
- **Enfant non inscrit : tarif horaire + 2 € de pénalité**
- Pénalité si vous récupérez votre enfant après 18h00 : 10 €

Accueils de loisirs extrascolaire du mercredi

Le nombre de places en centre de loisirs est limité. Sont donc inscrits prioritairement les enfants dont les parents justifient d'une activité professionnelle régulière.

Deux types d'accueils proposés :

- A la journée, de 7h30 à 18h30 (arrivée possible jusqu'à 9h et départ possible à partir de 17h00), comprenant repas du midi, goûter et activités
- La matinée de 7h30 à 12h30 (arrivée possible jusqu'à 9h et départ possible à partir de 12h00)
- Tarification selon QF
- **Enfant non inscrit : tarif + 5 € de pénalité**
- Pénalité si vous récupérez votre enfant après 12h30 ou après 18h30 : 10 €

Les centres de loisirs du mercredi :

	Lieu d'accueil des enfants de moins de 6 ans	Lieu d'accueil des enfants de 6 à 12 ans
Accueil la matinée	Mistral	Mistral
	Pagnol	Pagnol
Accueil à la journée	Ecureuils	Ferry/Daudet
	Brel	Brel

Accueils de loisirs extrascolaires des petites vacances

Attention : Le nombre de places en centre de loisirs est limité

Deux types d'accueils proposés :

- Inscription à la journée. centre de loisirs ouverts de 7h30 à 18h30 (arrivée possible jusqu'à 9h et départ possible à partir de 17h00)
- Inscription à la semaine. Centres de loisirs ouverts de 7h30 à 18h30 (arrivée possible jusqu'à 9h et départ possible à partir de 17h00)
- Accueils de loisirs ouverts lors des vacances de toussaint, d'hiver, de printemps
- Tarification selon QF comprenant repas, goûter et sorties
- Pénalité si vous récupérez votre enfant après 18h30 : 10 €
- Les inscriptions sont ouvertes avant chaque période de vacances. Vous serez informé des dates d'inscription par mail, affichage, le site internet de la ville

Les centres de loisirs des petites vacances :

	Lieu d'accueil des enfants de moins de 6 ans	Lieu d'accueil des enfants de 6 à 12 ans
Accueil à la journée	Brossolette maternelle	Brossolette élémentaire
Accueil à la semaine	Les Ecureuils	Pagnol élémentaire

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS LORS DU DEPOT DU DOSSIER

Fournir des photocopies, aucune copie ne sera faite sur place

- Le dossier entièrement complété ;
- Copie du vaccin DT Polio du carnet de vaccination de votre enfant (vérifiez la validité du vaccin) ;
- Copie de l'avis d'imposition de chacune des personnes vivant au foyer (avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016) ;
- Le contrat de travail ou une attestation employeur + les 3 derniers bulletins de salaires les plus récents. Pour les professions libérales un KBIS de moins de 3 mois, une carte professionnelle en cours de validité ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, ou EAU, ou téléphone fixe, ou bail/quittance de loyer d'une agence immobilière, attestation assurance habitation) ;
- Jugement de garde pour les parents divorcés ;
- La dernière attestation CAF ou MSA précisant le montant des prestations mensuelles perçues ;
- En cas de réinscription à la restauration scolaire, la dernière facture ELIOR attestant que le compte est à jour.

Pour les familles refusant de fournir les pièces nécessaires au calcul des tarifs (avis d'imposition et attestation CAF ou MSA), la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité.